

Loup Francart*

LES ENJEUX DE SOCIÉTÉ

Tout d'abord, de quelle société parlons-nous et de quels enjeux ? D'après le dictionnaire¹, une société est un ensemble d'individus vivant en groupe organisé, ou encore, un milieu humain caractérisé par ses institutions, ses lois, ses règles. Définition somme toute assez proche de celle de nation : « Ensemble des êtres humains vivant dans un même territoire, ayant une communauté d'origine, d'histoire, de culture, de traditions, parfois de langue, et constituant une communauté politique »². La notion de nation s'enrichit de plus de valeurs que la notion de société, mais c'est bien cette dernière qui est à l'origine de celle de nation.

Alors y a-t-il une société française qui se distingue des autres sociétés occidentales ? Certes, notre société s'est distinguée par son humanisme, équilibre entre la nécessité de règles de société, l'approbation des lois de l'univers et le besoin de les dominer, voire de les réformer, si celles-ci ne donnent pas à l'homme les moyens de son épanouissement. Ce conflit permanent entre les aspirations des Français se manifeste à la fois par l'individualisme (concrétisé par le respect de l'homme et la liberté) et la socialisation (aspiration à la justice et la fraternité). Mais notre société a considérablement évolué ces cinquante dernières années. Elle est devenue plus urbaine et donc très différente de la société rurale des années 60. Elle est aussi devenue pluriethnique, multiraciale. Moins traditionnelle, la société française s'est modifiée et cette évolution s'exprime dans le

* Le général (2S) Loup Francart, spécialisé dans les domaines de l'intelligence stratégique, de la gestion de crise, de la sécurité et de l'intelligence économique, dirige la société Eurocrise. Il a été l'initiateur de la nouvelle doctrine d'emploi des armées, dont l'option stratégique de maîtrise de la violence. Il vient de publier, avec Christian Piroth, *Emeutes, terrorisme, guérilla... Violence et contre-violence en zone urbaine*, Paris, Economica, 2010.

rapport à la religion, et aussi dans les rapports vis-à-vis de l'autorité. On peut dire que si la société française se manifestait par son homogénéité vis-à-vis des valeurs évoquées plus haut, la société d'aujourd'hui est constituée d'ensembles hétérogènes qui, pour beaucoup, font preuve de méfiance vis-à-vis des responsables, particulièrement politiques.

Or, chaque société se réfère au sentiment de partager avec les autres citoyens un destin commun, comme le rappelle Patrick Weil, politologue³. Vivre ensemble, c'est non seulement partager des valeurs communes, mais également avoir une même vision de l'avenir. Notre société a aujourd'hui des difficultés à partager ces mêmes valeurs. A côté des valeurs universelles évoquées plus haut, d'autres valeurs sont apparues, propres à telle ou telle communauté. Le vivre ensemble se heurte au vivre pour soi. Ceci se manifeste également par l'évolution des mêmes valeurs traditionnelles qui sous-tendent notre société. La notion d'égalité devient trop souvent un égalitarisme d'avantages, la notion de liberté se confond avec un individualisme sans limite, et la notion de fraternité se traduit par une solidarité abstraite, universelle, qui va de l'omerta des gangs à l'acceptation, voire l'encouragement d'actes inciviques. Certes, vivre ensemble, c'est accepter la différence comme un enrichissement, mais encore faut-il que ce sentiment soit réciproque.

On constate cependant que notre pays développe deux notions de la société : l'une qui est la société organisée et institutionnelle, celle de la France apparente, et l'autre qui est celle dans laquelle les citoyens vivent, avec leurs difficultés, leurs droits, mais également leurs craintes et leurs espoirs. Une transformation très profonde des gens et de la société des gens s'est produite au cours des dernières décennies. Les institutions et les pratiques des pouvoirs politiques et économiques ont évolué moins vite. Un décalage, voire un divorce, s'est produit. Une enquête, conduite par l'Ami Public⁴, *think tank* créé par Christian Blanc, éclaire l'émergence d'une citoyenneté dont le monde politique est coupé. « L'enquête n'a pas établi l'existence d'un rêve structuré qui aurait débouché sur un mythe moteur. Mais, les sentiments personnels qui jaillissent chez la plupart des personnes interrogées de leur vécu quotidien du sens et du non-sens se recourent fortement et forment un nuage cohérent. La plupart des souhaits se portent vers une société laissant une plus large autonomie aux personnes, réduisant le pouvoir des puissants mais produisant de la vitalité et faisant régner l'harmonie et la paix. Ces interlocuteurs sont exaspérés par un univers politique qui leur paraît imprégné d'intérêts personnels, catégoriels, corporatistes ou

partisans ». Les évolutions proposées par les politiques les déçoivent, car « pour motiver nos concitoyens en faveur des réformes, il est peu efficace de mettre seulement l'accent sur l'économie et de se contenter de leur montrer qu'on va dans le mur. Il faut pouvoir leur parler d'une socio-économie locale, nationale et mondiale porteuse de plus de bonheur et de sens ».

Hormis les enjeux politiques, économiques, démographiques, qui sont loin d'être négligeables et qui participent du « tout social », il faut s'intéresser en priorité à cette question essentielle : comment retrouver du vivre ensemble et une réelle unité, malgré ces divergences fondamentales qui se manifestent dans notre société ? Mais, en amont des problèmes liés à la fracture entre l'individu et la collectivité, dans une société devenue urbaine, avec des aspirations très différenciées, se pose la question de la sécurité sociétale. La violence urbaine est devenue omniprésente et les réponses ne sont que fragmentaires et faites d'annonces sans lendemain, faute d'une vision politique globale.

La sécurité sociétale

En fait, la sécurité sociétale est le fondement de la notion de vivre ensemble. Elle va au-delà de la sécurité publique ou civile et est plus profonde. Elle concerne le maintien de la pratique des langues, religions, coutumes, culture, histoire, savoir-faire nationaux, avec des conditions acceptables d'évolution. Elle intéresse au premier chef le pouvoir politique puisqu'il s'agit de l'avenir de la société à travers l'entretien de ses valeurs propres et de son identité nationale. La sécurité sociétale était implicite dans les sociétés occidentales du XX^e siècle. La mondialisation et la dépendance de plus en plus importante des Etats et des hommes entre eux font maintenant l'objet d'un questionnement social et sociétal qui dépasse la réponse des responsables politiques et des experts. La notion de sécurité sociétale est directement liée à l'entretien des valeurs qui fondent la raison d'être et de durer d'une société et se manifeste quotidiennement par ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la civilité, le civisme et la citoyenneté. Derrière ces appellations se dissimule la notion de civilisation au-delà des cultures locales.

La civilité⁵

Elle préside aux relations entre les citoyens. Il s'agit d'un ensemble de pratiques publiques et privées qui concernent les différentes sphères de la vie sociale et dont l'efficacité varie selon les domaines et selon les circonstances. On peut la définir comme les « bonnes manières » dans

l'ordre économique, politique et intellectuel. Ces bonnes manières s'apprécient par rapport à un contexte particulier, à un rôle ou à une relation sociale. La civilité est inséparable du respect par lequel je reconnais à autrui le droit de ne pas être, de ne pas penser, de ne pas agir comme moi. Parce qu'elle est teintée d'un certain scepticisme, ou du moins d'un certain relativisme, la civilité est incompatible avec l'esprit d'idéologie. La civilité suppose la réciprocité. Dans cette mesure elle fait appel au calcul de « l'intérêt bien compris ». « L'ordre en public se loge dans le respect des civilités (politesse, déférence, respect d'autrui), dans la négociation des entrées en relation avec autrui, bref, dans l'affichage du caractère pacifique de la personne. Ainsi dans la civilité se jouent les droits et les devoirs concrets de l'individu. Avec les incivilités, c'est le lien qui réunit les membres d'un ensemble qui se trouve questionné. Qu'est-ce qui nous lie ? Comment, pratiquement et quotidiennement, entrons-nous en contact ? Qu'avons-nous à faire ensemble ? En quoi nous ressemblons-nous ? Bref, sommes-nous quelque chose comme une collectivité ou une communauté ? »⁶

L'incivilité est « l'ensemble de nuisances sociales extraordinairement variées qui ne blessent pas physiquement les personnes, mais bousculent les règles élémentaires de la vie sociale qui permettent la confiance »⁷.

Le civisme⁸

Il désigne une préférence continue de l'intérêt public au sien propre. Il implique le sens des devoirs collectifs au sein d'une société et le dévouement à la chose publique en vertu duquel, « tout en revendiquant son quant-à-soi, on estime devoir s'encadrer dans la communauté et collaborer à la vie sociale⁹. »

La citoyenneté

Cette notion est plus complexe et multiforme. Elle concerne autant les connaissances, les attitudes, les habiletés sociales que les valeurs. Mais surtout, elle renvoie aux représentations individuelles et sociales des droits, de la justice et du « bon citoyen ». Une première conception de la citoyenneté, qualifiée de « républicaine », qualifie de « bon citoyen » celui qui respecte les lois, remplit ses obligations (vote, paie ses impôts), connaît les bases de l'histoire nationale et les symboles qui s'y rattachent (hymne, drapeau, etc.), recherche l'intérêt collectif plutôt que sa satisfaction personnelle, est prêt à s'engager dans une « guerre juste » et à se battre pour défendre sa patrie. Une deuxième conception de la citoyenneté, inspirée de Locke, appelée « libérale » et reprise par les

instruments internationaux, place les droits de l'individu au premier plan, met l'accent sur les responsabilités de participation et implique que le citoyen peut délibérer et porter un jugement critique sur le fonctionnement de l'État. Ces deux visions illustrent bien l'existence d'une tension permanente entre l'État et les individus, entre les libertés individuelles et le bien commun, entre les valeurs universelles et les revendications particularistes.

Quoi qu'il en soit, ces notions de civilité, de civisme et de citoyenneté constituent des fondements de la sécurité sociétale. Sans leur existence dans les faits, il ne peut y avoir de sécurité, malgré l'effort des institutions sur la sécurité publique.

La violence collective urbaine

L'*Organisation Mondiale de la Santé* (OMS) définit la violence comme « la menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, contre autrui ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un mal développement ou des privations »¹⁰. Elle distingue la violence auto-infligée, la violence interpersonnelle ou dirigée contre autrui et la violence collective. Nous ne nous intéresserons ici qu'à la violence collective.

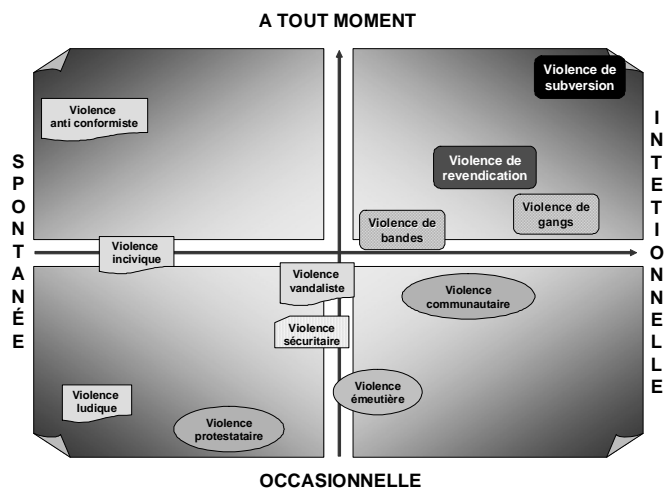
La violence collective est « l'instrumentalisation de la violence par des gens qui s'identifient en tant que membres d'un groupe – que celui-ci soit transitoire ou ait une identité plus durable – contre un autre groupe ou regroupement d'individus, afin de parvenir à des objectifs politiques, économiques ou sociaux. Elle peut prendre diverses formes : conflit armé entre Etats ou à l'intérieur d'un Etat, génocide, répression ou autres violations des droits fondamentaux, terrorisme ou criminalité organisée »¹¹. Mais cette définition est insuffisante car de nombreuses violences collectives n'ont pas de buts politiques, économiques ou sociaux. C'est en particulier le cas des violences dites urbaines.

Selon les Renseignements généraux, les violences urbaines peuvent être définies comme des « actes juvéniles collectifs commis de manière ouverte et provocatrice et créant dans la population un fort sentiment d'insécurité »¹². Ce terme a été inventé en 1994 par la Gendarmerie nationale pour des faits commis, non pas en ville ou en banlieue, mais dans les zones périurbaines qui relèvent de sa compétence territoriale. Les violences urbaines sont des actes violents commis ouvertement contre des biens, des personnes ou les symboles des institutions par un

groupe généralement jeune, structuré ou non. Ces actes ont lieu sur un territoire donné et revendiqué par ce groupe comme étant « sous sa domination ».

Mais les termes de violence collective et de violence urbaine suffisent-ils à mettre en évidence la violence rencontrée dans notre société au-delà de la violence entre individus ? Certes, ces catégorisations sont utiles, mais elles limitent en même temps une vision globale des problèmes de violence. Par exemple, les manifestations qui dégénèrent constituent également une violence collective et urbaine, le terrorisme en lui-même est doublement une violence collective (venant d'un groupe contre la société en général). Alors parlons de la violence collective de rue, c'est-à-dire d'une violence qui a lieu dans la rue, quel qu'en soit le lieu dans la ville, commise par toute sorte d'acteurs aux motivations, aux actions et aux conséquences collectives propres à plusieurs personnes.

On distingue de nombreux types de violence qui ont lieu dans la rue. Nous ne nous intéresserons qu'aux violences sociétales, c'est-à-dire aux violences produites par plusieurs contre plusieurs autres, à des fins différentes, avec des causes variées et des conséquences diverses. Quatre critères permettent de différencier les violences : elles peuvent être spontanées (sans préméditation) ou intentionnelles (dans le but de faire souffrir « les autres »), mais aussi occasionnelles ou récurrentes et pouvant se produire à tout moment. On distinguera alors une violence collective occasionnelle, une violence collective spontanée et une violence collective organisée et intentionnelle.



En réalité, ces distinctions n'ont d'intérêt que pour faciliter la réflexion. Dans la plupart des cas, ces violences sont simultanées. Par exemple, les manifestations sont très souvent suivies de violence « vandaliste » ; les violences communautaires sont fréquemment des violences protestataires ou émeutières. Comprendre la violence, c'est se poser les questions générales de leurs causes, des circonstances, de leurs auteurs, de leurs motivations, de leur organisation, de leurs ressources, de leurs cibles préférentielles, de leurs buts, de leurs stratégies, modes d'action et des actions utilisées. Pour chaque type de violence on trouve des distinctions propres.

La violence collective occasionnelle

La violence incivique. Cette violence collective de rue commence par les incivilités. Elle n'exclue pas certains types de violence souvent commises individuellement, mais qui, lorsqu'elles sont perpétrées par plusieurs individus, prennent une dimension sociétale importante et traduisent un état d'insécurité. Il s'agit de provocations, de nuisances sonores, de refus des règles élémentaires de la vie en commun, de racket, chantage, agressions physiques mineures, voire de viols collectifs.

La violence ludique. Des violences peuvent survenir lors de rassemblements de petits groupes à l'occasion de commémorations, anniversaires ou toute manifestation permettant à des gens ordinaires de se rassembler pour boire, rire et manifester leur bonne humeur. Certains regroupements, a priori non violents, peuvent devenir provocateurs, voire agressifs. C'est le cas des « *rave party* », parfois des « *gay pride* », les rassemblements de musique techno. Mais cela reste anecdotique car, de manière générale, ces rassemblements restent pacifiques vis-à-vis de l'environnement et des « autres », les débordements n'étant que passagers et sans conséquences sociétales.

La violence anti-conformiste. Il existe en parallèle des violences collectives que l'on pourrait appeler de déviance par rapport à la norme sociétale ou encore de contre-normalisation ou plus simplement d'anti-conformisme. La déviance désigne l'attitude des individus dont le comportement transgresse les normes du groupe. Elle peut être individuelle ou collective. Dans ce dernier cas, se produit ce que les psychologues appellent la contre-dépendance, c'est-à-dire une attitude très normalisée, fondée sur l'opposition à la normalisation combattue : langage commun, port de vêtements, attitudes et opinions semblables. On y trouve les « *mods* » ou modernistes, sous-culture née à Londres à la fin

des années 1950, qui sont à l'origine des amateurs d'un style de jazz éponyme, par opposition aux « *trads* ». Les mods, jeunes urbains prolétaires, se caractérisent par un mode de vie festif (*Way of Life*) et hédoniste. Ils développent une certaine obsession concernant leur apparence physique et vestimentaire, la musique et la danse. La violence, même si elle ne prédomine pas dans ce mouvement de jeunesse, y est fréquente. Elle sert à affirmer des logiques de territorialité, la suprématie d'un groupe ou la défense de leur style de vie. Elle n'exclut pas les confrontations directes entre « *mods* ». L'objectif recherché, souvent inavoué, est d'être identifié et reconnu par ses pairs comme un « *Face* », meneur charismatique qui, par ses propositions vestimentaires ou musicales, lance des modes et influe directement sur le mouvement.

Issu plus ou moins de la mouvance *mods*, se démarque la culture *hip hop* qui mêle des aspects festifs et revendicatifs. Originnaire des ghettos noirs de New York, elle se répand dans l'ensemble des Etats-Unis, puis au monde entier au point de devenir une culture urbaine importante. Elle se caractérise par le *rap*, les graffitis et la danse (le *new style*, le *hooba lumps* ou encore le *krump*). Le *hip hop* se veut une conscience collective¹³ qui assure la paix. Mais de nombreuses manifestations et provocations entraînent un climat de violence.

On trouve également la tendance *skinhead*, née au Royaume-Uni à la fin des années 60. Les *skinheads* se caractérisent par leur *look* (mélange de *sportswear*, de vêtements de travail et de surplus militaires), leurs comportements types (frime, violence, danse) et leur argot. Ils sont généralement issus des classes sociales modestes ou moyennes, et sont fiers de leurs origines. Ils sont présents partout en Europe, aux Amériques, en Australie, en Asie. Aujourd'hui, par-delà ces traits communs, la mouvance des *skinheads* est profondément divisée, hétéroclite et comprend des tendances très différentes. Les *skinheads* non politisés comprennent des *skinheads* contre les agressions raciales, des *skinheads* pratiquant des *white pride*, rassemblements ou parades pour la défense de la race blanche. Les *skinheads* politisés sont des militants politiques, syndicaux ou associatifs, toujours extrémistes, à gauche ou à droite. En dehors de similitudes vestimentaires et musicales, ils s'opposent radicalement, presque toujours par la violence. On y trouve des nationalistes, des néonazis, des suprématistes blancs, des *skinheads* rouges qui pratiquent l'anti-apartheid, le soutien aux mineurs en grève et l'antiracisme dans les quartiers populaires des *skinheads* anarchistes qui peuvent reprendre à leur compte la culture marxiste et antifasciste de

l'ETA des années 1970, voire des *skinheads* chrétiens, d'autres homosexuels (les *gayskins*).

Enfin il y a les mouvements *hooligans*, adeptes de la violence pour peser sur le sort d'une rencontre sportive. Leur comportement est fondé sur la capacité de se battre, la solidarité du groupe, la loyauté ainsi que la défense agressive. La virilité des membres est à l'épreuve comme une sorte d'initiation assez semblable aux épreuves de certaines tribus africaines.

La violence « vandaliste ». Le terme de casseur est utilisé par de nombreux médias pour caractériser les personnes qui pratiquent des actes de vandalisme et de violence en marge des manifestations, quelles qu'elles soient (syndicalistes, lycéennes, étudiantes, etc.), en utilisant l'anonymat de la foule. Ils agissent de manière très mobile, masqués et par petits groupes. Ils peuvent commettre des vols à l'arraché sur les manifestants, soit des pillages dans les commerces, soit du vandalisme sur le mobilier urbain, les vitrines de magasins, les distributeurs automatiques ou les édifices publics, soit enfin s'en prendre aux forces de l'ordre ou aux sapeurs-pompiers. Enfin, dans certains cas plus graves, ils s'en prennent aux personnes qui les entourent et les tabassent avec haine.

La violence collective spontanée¹⁴

La violence protestataire. La violence protestataire est très diversifiée, mais se caractérise par un déferlement d'hommes, de femmes, et parfois d'enfants, dans les rues en signe de protestation contre le pouvoir lorsque l'opinion publique ou une opinion collective majoritaire est mécontente. Cette violence s'exerce en rassemblement massif, le nombre cherchant à faire céder les décideurs. Elle peut être écoutée du pouvoir ou au contraire refreinée. Les acteurs de la violence de protestation sont les leaders politiques, les meneurs, les agitateurs et les hommes de main. Cette énumération ne comprend pas la foule qui peut être active - prenant des initiatives - ou passive, - « au service » des ces acteurs.

Ses buts sont peu explicites, mais l'objectif général est d'exprimer le découragement et la colère de la population qui proteste. On peut y discerner deux niveaux, soit que la foule s'oppose à une décision, ou absence de décision, prise par le politique, l'objectif étant de donner un signal fort et de créer un rapport de force destiné à faire céder le politique et à négocier dans une position avantageuse, soit que, la foule étant proche du soulèvement, il s'agisse alors d'instaurer la résistance au

pouvoir, puis de le renverser, pacifiquement ou par des émeutes plus ou moins organisées. Dans ce cas, la violence émeutière succède alors à la violence protestataire.

La violence émeutière. De manière générale, l'émeute est l'affirmation spontanée d'un désaccord, généralement agressive, résultant d'une émotion collective, s'accompagnant de dégradations de biens matériels ou de violences contre des personnes. Sa spontanéité empêche cette forme d'opposition d'être organisée. La foule est plutôt constituée de groupes plus ou moins indépendants qui se fixent des objectifs et qui s'éparpillent sur un espace plus important qu'une simple manifestation.

La plupart des émeutes n'ont pas de but au départ. Etant très fugaces et instantanées, elles naissent et meurent sans autre objet que de faire part du mécontentement de la masse. Cette contestation est émotionnelle, et le premier but de l'émeute est de se propager du quartier à la zone urbaine, et de là aux agglomérations environnantes. Il s'agit de marquer son désaccord, quel qu'il soit, même si la cause du désaccord n'est pas prouvée, rationnelle et justifiée. L'émeute résulte souvent d'un manque d'informations ou d'une déformation des informations diffusées. Cependant, dans d'autres cas, les émeutes partent d'une contestation plus profonde, d'un ressentiment accumulé que les circonstances du moment exacerbent.

La violence communautaire. Les affrontements entre communautés constituent une variante des émeutes. Le phénomène de perte de jugement et de recul individuel s'opère encore plus brutalement en raison des représentations sociales inculquées par la communauté et du contexte de haine entretenu par les leaders idéologiques et par les meneurs des affrontements. L'entité psychologique créée est alors aveugle, prête à s'en prendre à toute personne qui ne partage pas son opinion et sa haine. La violence ne sera pas seulement exercée vis-à-vis de tout individu de l'autre communauté, elle visera aussi toute personne ou groupe cherchant à s'opposer à l'affrontement. Les buts de la violence communautaire sont fondamentalement dédiés, soit à la défense de la communauté dans un contexte qui lui est défavorable, soit à sa prédominance.

La violence sécuritaire. La violence sécuritaire apparaît lorsque l'Etat, en butte à des groupes protestataires, des émeutes, des mouvements communautaires, des réseaux d'organisations criminelles, n'a pas la possibilité ou la volonté d'imposer l'ordre. C'est alors, que des membres des forces de sécurité, des milices d'autodéfense, des sociétés de sécurité privées s'adjugent le droit de mener des activités de

protection, qui se poursuivent par des actions d'ordre public, en dehors de tout contrôle législatif et juridique. Cette violence sécuritaire n'apparaît que de manière très limitée dans les pays démocratiques et sont le fait d'individus non soutenus par leur hiérarchie.

La violence collective organisée et intentionnelle

La violence de bandes. Lorsqu'on parle de bandes, il s'agit généralement de « jeunes ». Ces bandes se composent de membres qui se considèrent comme formant un groupe, sont perçus comme groupe distinct par les autres et sont impliqués dans des actions de délinquance suscitant des réactions négatives de la part de la société. Elles prospèrent dans les cités sensibles de la région parisienne, notamment dans l'Essonne et la Seine-Saint-Denis, mais aussi dans les banlieues de nombreuses villes, en France et dans le monde. Chacune est composée d'un noyau stable - au moins trois personnes -, souvent adolescents et jeunes adultes, autour duquel gravitent des individus de passage. La bande agit comme une seconde famille, elle comble un manque affectif et sert de moteur à des jeunes en manque de repères, vivant une existence aux rythmes désordonnés (absence d'horaires, de cadres, de contraintes professionnelles ou scolaires), en quête de liberté, de sens et de respect. Les membres de ces bandes ont des caractéristiques psychologiques communes : ils manquent de formation (rejet du système scolaire), présentent un mal-être psychologique engendrant l'hyperactivité, la nervosité, voire la haine envers la société ; leurs liens familiaux sont faibles, voire inexistantes ; ils font parfois preuve de discriminations raciales, ce qui entraîne peur, stigmatisation et exclusion. Les délits commis sont souvent une épreuve d'intégration, un rite d'initiation montrant que l'on est digne de faire partie de la bande. Ces bandes occupent l'espace public, les entrées et les halls d'immeubles. Ces jeunes se retrouvent en fin de journée et traînent dehors tard dans la nuit. De nombreux affrontements ont lieu entre bandes rivales (en France, une vingtaine par mois). Les membres de ces bandes commettent les actes violents suivants : traque, intimidation, coercition, attaques verbales, humiliation, insultes racistes, sexistes ou homophobes ; menaces, attaques en bande, contacts sexuels non consentis, agressions sexuelles ou physiques, destruction de la propriété d'autrui, rafles, bousculades, coups de pied, gifles, étranglement, voire coups de feu.

La violence des gangs. Les gangs sont des bandes encore plus structurées de jeunes adultes, voire d'adolescents qui privilégient la force de l'intimidation du groupe et la violence pour accomplir des actes

criminels, dans le but d'obtenir pouvoir et reconnaissance et/ou de contrôler des sphères d'activités lucratives¹⁵. Ces gangs s'articulent autour d'un caïd et de lieutenants âgés de 20 à 30 ans, souvent violents. Ils se manifestent par leur attachement quasi grégaire à un territoire. Ces gangs se développent grâce à divers trafics dont celui de la drogue, s'imposent grâce aux armes à feu. Il s'agit là de véritables gangs criminels, organisés, disposant de planques, de dépôts et d'indicateurs. Plus discrets que les bandes, les gangs font preuve d'agressivité sauvage et n'hésitent pas à utiliser leur armement soit entre gangs dès l'instant où leur territoire est menacé, soit contre la police s'ils sont repérés et susceptibles d'être arrêtés.

Les activités de ces gangs s'étendent dans de nombreux domaines : trafic de drogue ou autres, service d'entremetteur, procuration de faux documents, offre de « protection », extorsion, intimidation, corruption et influence. Ils n'hésitent pas à influencer les décisions institutionnelles, telles que les procès et les élections politiques. Leur violence est plus cachée, moins connue du grand public, moins médiatisée, mais beaucoup plus implacable que celle des bandes. Les meurtres dans la rue sont fréquents, la torture est employée sans hésitation.

Les groupes criminels organisés sont aussi nombreux que variés, et on peut les trouver dans la majorité des villes petites et moyennes, avec des degrés variables de taille, d'intensité de l'activité et d'organisation. Quant aux grandes villes, à peu près aucune n'échappe à une activité criminelle organisée : partout où il y a concentration humaine, il y a place pour une ou plusieurs « économies parallèles ». Ainsi, les gangs de type mafieux constituent de véritables entreprises criminelles qui se sont développées avec la montée en puissance de la mondialisation et qui intègrent activités illégales et légales.

La violence de revendication. La violence de revendication est une violence conçue et utilisée par une volonté individuelle (le leader) ou collective (le mouvement) comme instrument cohérent d'action pour atteindre un but ou un objectif déterminé. C'est la violence exercée par une organisation à but politique visant généralement l'autonomie d'une communauté ethnique, religieuse ou autre. La violence de revendication n'apparaît pas *ex-nihilo*. Elle est issue principalement des violences protestataire, ameutée et communautaire, selon les cas. Mais, plus organisée, elle est devenue politique et stratégique et se manifeste par des actions professionnelles et clandestines.

Dans ces mouvements organisés, on retrouve en premier lieu les leaders politiques, qu'ils soient patriarcaux ou charismatiques. Mais au-delà du leader, les mouvements peuvent disposer d'un parti autorisé et même de cellules locales, clandestines ou non. Selon l'importance du mouvement et son audience auprès de la population, la branche armée peut être constituée de simples groupes terroristes structurés en réseaux enfouis dans la population, ou de milices dédiées à la protection d'une communauté ou à des actions offensives contre une autre communauté. Dans certains cas, une petite armée de libération peut s'être formée.

Tous ces mouvements organisés disposent de filières de soutien, c'est-à-dire d'un réseau financier, d'un réseau d'armement, d'un réseau d'information et de renseignement, de réseaux de propagande. Ces réseaux fonctionnent de manière plus ou moins clandestine au sein de la population ; leurs dispositifs peuvent se situer dans le pays dans lequel le mouvement agit ou à l'extérieur.

La violence de subversion. Elle est le fait d'organisations généralement qualifiées de terroristes, qui mènent des actions de violence politique, à la différence des « prédateurs », mais se distinguent aussi des « revendicatifs » par le caractère non négociable de leurs exigences : la réalisation de leur but passe par la destruction de leur adversaire ou au moins de son identité. Les réseaux islamistes radicaux organisés dans la mouvance d'Al-Qaïda sont l'archétype de cette catégorie d'acteurs, à laquelle on peut aussi intégrer les groupes communistes révolutionnaires des années 1970-1980. Ce type de système est « subversif » dans le sens où il cherche à renverser l'ordre existant pour lui en substituer un autre, fondé sur une idéologie totalitaire. La plupart des organisations de cette catégorie entendent remplacer le système occidental (capitaliste et démocratique) par une vision alternative de l'organisation sociale, inspirée autrefois par le marxisme et, aujourd'hui, par l'islam intégriste. Le communisme prétendait à l'universalisme. Al Qaïda a la même ambition avec deux objectifs : mener le « *djihad* » à l'échelle mondiale contre le système occidental, et d'abord contre son chef de file américain ; élargir sa base dans les pays musulmans en renversant les régimes « mécréants » contaminés par le mode de vie occidental.

Quelle vision française de lutte contre la violence collective

La France et ses hommes politiques ont-ils une vision claire de la manière dont ils veulent lutter contre la violence collective et donner aux citoyens la sécurité sociétale qu'ils espèrent ? Reconnaissons d'abord

qu'il n'y a pas une seule vision et que les fractures politiques marquent également les divergences s'agissant de la sécurité. Si les partis de droite sont plus tournés vers une politique répressive, les partis de gauche penchent pour une vision préventive. Mais cela est caricatural et l'on constate que l'ensemble des partis a beaucoup de mal à élaborer une véritable politique de sécurité. En fait, ils proposent le plus souvent des mesures qui se limitent au dernier problème de sécurité dont parlent les médias en matière de délinquance, d'immigration, de gens du voyage ou encore du trafic de drogue et de la grande criminalité.

En conclusion de l'analyse des divers types de violence collective, nous nous contenterons de donner quelques pistes de réflexion pour aborder la violence autrement que par des « mesures », toujours inadaptées face à l'ampleur du problème.

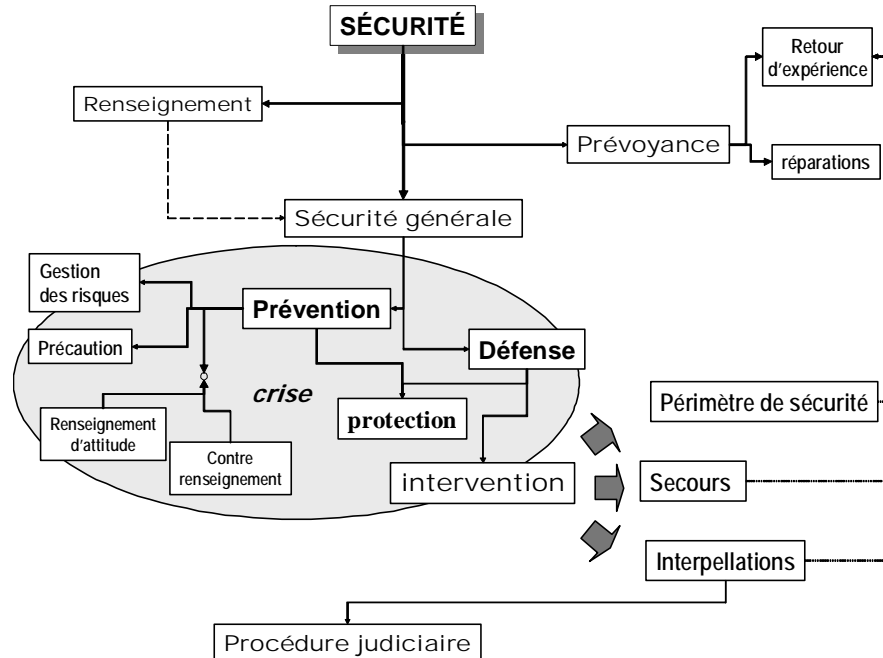
- Tout d'abord, il ne peut y avoir de politique cohérente que si celle-ci prend en compte tous les aspects de la violence. Il convient donc, face à chaque type de violence, d'inventorier les différents domaines qui pourraient apporter des solutions. Ceux-ci sont variés et concernent de nombreux ministères. Ils dépassent le cadre de cette étude.

- Il appartient au gouvernement de définir la politique générale de lutte contre la violence collective, c'est-à-dire d'arrêter non pas les mesures à prendre, mais, pour chaque type de violence, le pourquoi, le quoi et le comment d'une politique globale prenant en compte l'ensemble des domaines possibles de lutte. Pour l'instant, malgré la préoccupation affichée de lutte contre la violence, il faut convenir que, malgré les nombreuses mesures dont les lois mises en œuvre, il n'y a pas de vision globale impliquant les différents domaines permettant une lutte efficace, tant en prévention qu'en répression.

- Il appartient également au politique de gérer de manière globale les crises générées par la violence collective. La mise sur pied d'une cellule de crise de niveau politique, et non au niveau du ministère de l'Intérieur, permettrait de mieux prendre en compte l'ensemble des points concernant la sécurité dans le temps. Ceux-ci concernent :

- le renseignement, préalable à toute vision globale du problème de sécurité ;
- la sécurité générale, qui permet la prévention, la sécurité particulière, la protection et la défense des personnes et des biens ;
- l'intervention qui comprend l'installation d'un périmètre de sécurité, l'aide et les secours aux victimes et les interpellations ;

- la procédure judiciaire : inculpation, procès et peine ;
- la prévoyance qui doit inclure le retour d'expérience, permettant une meilleure gestion au fur et à mesure des crises, et les réparations vis-à-vis des victimes (aide juridique, aide judiciaire, aide de solidarité, aide au droit à l'indemnisation).



Cette analyse doit être poussée plus avant, mais elle donne cependant un aperçu global des problèmes de sécurité collective. Il conviendra également de préciser le problème du sentiment de sécurité (perception de la sécurité par les populations) par rapport à la sécurité effective, point important car il conduit à des interprétations erronées des faits et des conclusions préjudiciables au traitement de la crise.

Certains pourraient objecter que les types de violence énoncés n'ont rien à voir entre eux et qu'une telle analyse ne peut conduire qu'à des généralités sans intérêt. Si, comme nous l'avons écrit, chaque type de violence nécessite des réponses différentes, nous sommes convaincus qu'une vision globale permettrait de trouver d'autres pistes de résolution que celles de la répression ou de la prévention comme le montre le schéma ci-dessus.

Notes :

¹ Dictionnaire Larousse, <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>. (date d'accès 23 août 2010).

² Idem

³ Patrick Weil, « Les quatre piliers de la nationalité », *Le Monde* du 23.08.10.

⁴ Vers la société rêvée, enquête de *L'Ami Public*, publiée en 2005, disponible en ligne sur <http://co-evolution.pagesperso-orange.fr> (date d'accès : 10 août 2010).

⁵ Cf. Encyclopédie universelle, édition 2001.

⁶ Sébastien Roché, *La Société incivile*, collection L'Epreuve des faits, Seuil, 1996.

⁷ Idem

⁸ Idem.

⁹ André Siegfried, *L'Âme des peuples*, p. 96, Hachette, Paris, 1952.

¹⁰ WHO Global Consultation on Violence and Health. *Violence : a public health priority*. Genève (Suisse), Organisation Mondiale de la Santé, 1996.

¹¹ OMS, *Rapport mondial sur la violence et la santé* : résumé, Genève, 2002, p.6.

¹² Disponible en ligne sur <http://les-violences-urbaines.skyrock.com/> (date d'accès : 24 août 2010).

¹³ Voir la "déclaration de paix du « Hip-Hop », présentée à l'ONU à New York le 16 mai 2001.

¹⁴ Pour de plus amples analyses concernant les violences collectives spontanées et les violences de revendication et de subversion, voir *Emeutes, terrorisme, guérilla... Violence et contre-violence en zone urbaine*, de Loup Francart et Christian Piroth, Economica, 2010, 333 p.

¹⁵ Définition du Service de police de la ville de Montréal, disponible en ligne sur <http://www.securitepublique.gc.ca/prg/cp/bldngevd/2007-yg-1-fra.aspx>.